

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 35 (1977)
Heft: 1

Artikel: Etat et sphère privée
Autor: Guisan, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-137879>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etat et sphère privée¹

Louis Guisan,
Lausanne

Etat et sphère privée : le thème est aussi vieux que les sociétés humaines.

Chacun sait que l'Etat et la sphère privée, à la fois, rivalisent et collaborent. Ils se disputent tout, le sol, le travail, l'argent. Mais ils partagent, parce que les individus veulent la protection de l'Etat et que celui-ci ne peut rien sans les contributions des individus. Que l'Etat l'emporte absolument et les hommes tombent dans la tyrannie, contre laquelle ils se révoltent tôt ou tard, tels les Polonais. Que les hommes ne suivent que leur bon plaisir et ils tombent dans l'anarchie, contre laquelle ils édifient un nouvel ordre, tel le Portugal.

Notre thème est donc celui de l'équilibre « état des pouvoirs qui se contiennent les uns les autres » (Litttré). Il est permanent puisque sans cesse remis en question par des forces contraires. Il est actuel, comme le savent les Suisses de 1976, agités par les débats complexes et explosifs à propos des centrales nucléaires, de la protection de la nature et de l'aménagement du territoire.

Notre méthode est celle de l'observateur qui, partant des faits, remonte aux principes. Ce pourquoi l'exposé s'ordonne en quatre parties :

- analyse d'un ensemble cohérent de faits, propres à dessiner l'évolution des rapports entre l'Etat et la sphère privée pendant vingt ans ;
- démontage de certains événements, révélateurs des mécanismes qui font agir l'Etat, l'économie privée et leur arbitre, soit le peuple ;
- présentation de quelques instruments aptes à corriger demain le jeu aveugle des mécanismes ;
- esquisse de la vision qui demeure en conclusion de la carrière politique.

* * *

Pour apprécier l'évolution des rapports entre l'Etat et la sphère privée, les faits-témoins les plus objectifs sont les votations populaires, à condition qu'elles soient classées selon des critères uniformes. Ce classement est exécuté par la Chancellerie fédérale, dont la dernière publication s'arrête à fin 1973 (lois et arrêtés fédéraux soumis au referendum, arrêtés urgents, initiatives populaires, votations, 1848-1973).

De 1954 à 1973, il y a eu :

75 votations populaires	dont 44 acceptations et 31 rejets	sur	{	15 projets constitutionnels émanant de l'initiative populaire
				42 projets constitutionnels émanant de l'Assemblée fédérale
				5 contre-projets adoptés par l'Assemblée fédérale en opposition à une initiative populaire
				13 lois ou arrêtés fédéraux soumis au referendum facultatif
75 votations	75 décisions			75 objets

La simplicité de ces chiffres fait illusion. Ils sont ambivalents, comme le révèle toute tentative de mettre les résultats des votations au crédit de l'un ou de l'autre des protagonistes.

Faut-il ranger les acceptations parmi les victoires de l'Etat, les rejets parmi les succès de la sphère privée ? La proportion serait de 44 oui à 31 non, ou presque exactement de 3 à 2, ce qui donnerait une avance relative à l'Etat. Mais la ligne de partage est incertaine. Ainsi, ce n'est pas l'Etat, mais la sphère privée qui a marqué des points lorsque, le 3 décembre 1961, le nouveau statut de l'horlogerie a été accepté et que, le 20 mai 1973, les articles 51 et 52 de la Constitution sur les jésuites et les couvents ont été abrogés.

Ou faut-il attribuer à l'Etat tout ce qui est projet et contre-projet constitutionnel émanant de l'Assemblée fédérale et à la sphère privée tout ce qui est projet constitutionnel émanant de l'initiative populaire et loi ou arrêté fédéral soumis au referendum facultatif ? La proportion serait de 47 à 28, soit presque identique à la première. Mais, sur ce terrain aussi, la frontière ne se dessine pas nettement. Les initiatives populaires sur la protection des locataires et des consommateurs, sur l'abus de la puissance économique, sur la spéculation foncière et d'autres visaient à étendre les pouvoirs de l'Etat. Si les tenants de la sphère privée n'ont pas lieu de déplorer qu'aucune de ces initiatives populaires n'ait été acceptée, ils peuvent se réjouir de ce que, par 7 fois sur 13, les lois ou arrêtés fédéraux soumis au referendum facultatif aient été rejetés.

A défaut d'une certitude mathématique, les chiffres relatifs aux votations autorisent un diagnostic modeste, mais suffisant :

- la tendance va vers une extension des pouvoirs de l'Etat ;
- cette tendance se développe dans une relative harmonie entre les électeurs et les élus (sur 42 projets constitutionnels émanant de l'Assemblée fédérale, 7 seulement ont été rejetés, 2 contre-projets sur 5) ;
- la sphère privée a les moyens de résister et elle en use de temps à autre. Sa résistance se marque par des refus, d'articles constitutionnels, de lois ou d'arrêtés fédéraux émanant de l'Assemblée fédérale, plutôt que par des initiatives.

Les votations intervenues depuis 1974 rétablissent quelque peu l'équilibre. Le rejet des articles constitutionnels sur la politique conjoncturelle et sur l'assurance maladie et le renvoi de la loi sur l'aménagement du territoire redonnent du poids à la sphère privée.

* * *

Avant de démonter certains événements qui mettent à jour les mécanismes étatiques, il convient de situer l'Etat dont on parle. Entreprise difficile, en Suisse plus qu'ailleurs. La puissance publique y est répartie selon des niveaux, communes, cantons et Confédération, et selon des paroisses, parlements, gouvernements et administrations. Personne ne possède tout le pouvoir, nombreux sont ceux qui en exercent une parcelle, du conseiller fédéral à Berne au préposé AVS à Bassins-sur-Nyon. Dans cette masse plus ou moins organisée, deux groupes seulement sont considérés ici : les élus et leurs partis d'une part, l'administration d'autre part.

Le monde politique, que forment les élus et leurs partis, paraît motivé au premier chef par la passion de l'égalité. A l'origine de nombreuses votations, sur l'instruction publique, sur l'assurance maladie, sur l'assurance chômage, se trouvent des initiatives émanant d'un ou plusieurs partis qui se scandalisent des inégalités frappant les Suisses de Bâle à Chiasso, de Genève à Romanshorn.

Le mécanisme qui se met en branle à partir de l'égalité, joue une fois de plus depuis le 13 juin 1976, date à laquelle le peuple et les cantons ont accepté l'article 34 novies de la Constitution. Tandis que l'ancien article 34 ter réservait aux cantons la compétence de déclarer l'assurance chômage obligatoire sur leurs territoires, le nouvel article 34 novies enjoint à la Confédération de régler par voie législative l'assurance chômage, qui est obligatoire pour les travailleurs. Le cas est d'école : l'obligation est l'instrument indispensable de l'égalité. Plus encore, pour que l'égalité soit parfaite, l'obligation doit monter du niveau cantonal au degré fédéral.

Le mécanisme s'énonce donc : égalité - obligation - centralisation.

Impitoyable aussi, le mécanisme qui condamne l'administration à marcher de la compétence jusqu'à la perfection. Il ne faut pas croire que, d'elle-même, l'autorité publique veuille acquérir de nouveaux pouvoirs. Mais les fonctionnaires en général ont horreur de l'imprévu, les Suisses en particulier, de l'arbitraire. Pour éviter l'un et l'autre, ils font en sorte que les lois, arrêtés et règlements couvrent tout le champ possible de la compétence. La haute conception de la fonction administrative secrète le tissu de textes et d'offices dans lequel s'empêtrent les administrés.

Le 30 juin 1976, le mécanisme a reçu une nouvelle impulsion lorsque le Département fédéral de justice et police a soumis à la consultation le projet de révision de l'arrêté sur les travailleurs étrangers. On pouvait attendre que, les circonstances ayant changé, le texte nouveau soit plus simple que l'ancien. Tout au contraire, il s'allonge, il se charge de détails superflus, jusqu'à consacrer une disposition au cas exceptionnel « du personnel dirigeant ou de spécialistes, s'ils sont appelés par des entreprises dont l'activité se développe essentiellement sur le plan international, à diriger une réorganisation importante de la société suisse ». Que de ballast pour « se couvrir » contre certains mouvements politiques !

Ici, le mécanisme s'énonce : compétence - perfection - étatsisme.

La sphère privée est beaucoup moins organisée que l'Etat. On y trouve des hommes à titre personnel et leurs innombrables collectivités. Par nature, la sphère privée n'a pas de représentant authentique. De son sein s'élèvent des individus qui parlent en leur seul nom et des porte-parole qui défendent des causes collectives.

Aujourd'hui, il ne sera question que de l'un de ces porte-parole, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Au faîte de l'économie privée, cette Union a pour mission d'en défendre les intérêts. Ce faisant, elle donne à la sphère privée le poids nécessaire face à l'Etat et contribue à l'équilibre désirable entre les deux. Le Vorort mérite donc que l'on observe de près son comportement et s'arrête aux indices qui font craindre quelques déviations.

Le 4 avril 1972, le Vorort a donné son avis au Département fédéral de l'économie publique sur le projet d'un nouvel article constitutionnel 31 quinquies ou article conjoncturel. Il a écrit notamment : « De nombreuses sections doutent de la possibilité

de maîtriser l'inflation, même si la Confédération reçoit des compétences accrues. Elles ne s'opposent cependant pas, à l'exception d'une Chambre de commerce — la vaudoise, à ce que je crois savoir — à un nouvel article conjoncturel, car elles considèrent que, d'un point de vue politique, une attitude négative n'est pas opportune. »

En partant d'un point de vue politique, le Vorort a dévié de son rôle, celui de faire entendre la voix de l'économie privée. Il en est sorti pour entrer dans la politique, ce qui compromettait sa représentativité auprès de ses membres et de l'Etat. Au surplus, son appréciation politique a été démentie par les faits, car l'article conjoncturel a échoué devant la résistance des fédéralistes et des tenants de l'économie privée.

En avril 1976, M. Gerhard Winterberger, directeur du Vorort, a présenté à Saint-Gall un exposé sur : « La collaboration entre l'Etat et l'économie privée en vue de promouvoir les exportations. » Si les conclusions pratiques sont impeccables, les motifs invoqués pour justifier certaines mesures d'encouragement à l'exportation ne convainquent pas. M. Winterberger écrit en effet : « Ces mesures visent avant tout à procurer à l'industrie suisse d'exportation, au départ, les mêmes conditions générales que celles dont bénéficient ses concurrents étrangers, afin qu'elle puisse se battre, comme on dit souvent, à armes égales. »

On retrouve ici le mythe de l'égalité, aussi fâcheux en économie qu'en politique. Les faits démontrent que l'industrie suisse d'exportation n'a pas intérêt à bénéficier, au départ, des mêmes conditions générales que ses concurrents étrangers. Elle jouit de plus de liberté et de stabilité monétaire, mais de moins d'appui qu'eux, ce qui lui réussit mieux que les voyages de ministres, voire de présidents, les bureaux omnipotents et la monnaie fondante. La chance des exportateurs suisses est de lutter à armes différentes. Le professeur Kneschaurek n'a pas dit autre chose dans le dernier bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles.

Il arrive donc, bien que rarement, que le Vorort s'égare. A l'origine des erreurs, il y a doute sur la mission, voire un sentiment de culpabilité qui frappe l'économie privée tout entière. Par une étrange démarche, la prospérité, qui a développé les profits, a voué la notion de profit à la honte. A l'origine fruit de l'effort et récompense, le profit a perdu son indispensable compagnon, le mérite, dès lors qu'il a été aveuglément distribué à tous. Son abaissement entraîne le déclin de l'économie privée, dont il est le moteur.

Le mécanisme est ici d'ordre moral.

Entre l'Etat et la sphère privée, le peuple fait pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il ne se laisse organiser ni par les partis politiques ni par la presse, la radio et la télévision. Ces agents jouent leur rôle en groupant les forces et en informant, mais ils ne font pas les décisions. Que de mots d'ordre et de prévisions démentis au soir des votations !

De leur imprévisibilité, faut-il déduire que les scrutins ne sont que jeux de hasard ? Il est vrai que, plus la participation baisse, plus la décision donnée par une majorité fortuite paraît dépourvue de signification politique. Cependant, au-delà de l'aspect aléatoire de chaque votation prise pour elle-même, un fil plus ou moins continu se tisse de scrutin en scrutin. L'essentiel est de pouvoir voter. Au bénéfice de ce droit

permanent, le citoyen apprécie de cas en cas si l'objet l'intéresse. Changeant à chaque votation, la participation et l'abstention, la majorité et la minorité donnent une image sans doute imparfaite, mais utilisable, des options politiques du peuple suisse.

Après les votations sur l'instruction, l'assurance maladie, l'article conjoncturel, la loi sur l'aménagement du territoire, certaines voix, en Suisse allemande notamment, ont prétendu que le peuple ne sait désormais que répondre non et qu'il devient ingouvernable. C'est aller trop loin. Les Suisses sont disposés à corriger certaines inégalités, mais ils ne renonceront pas à leur sphère privée. Il faut en prendre son parti.

Chez le peuple aussi, le mécanisme existe, mais il sommeille.

* * *

Et demain ?

Tout est possible. Ne voit-on pas en Allemagne de l'Ouest, en Angleterre, au Portugal, des gouvernements qui, se nommant socialistes, renoncent à la nationalisation de l'économie et reconnaissent la légitimité du profit. La boucle sera bouclée lorsque se réalisera ce que M. Guido Carli annonce à propos de la surprenante évolution du Parti communiste italien : « Dans la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui en Italie, un parti dont le but est de renforcer l'autorité de l'Etat doit y tendre en réduisant l'Etat à ses tâches fondamentales et en limitant les activités (sous-entendu : économiques) qui sont source de contamination » (*Why Banks are unpopular*, p. 12, exposé du 12 juin 1976 à la Per Jacobsson Foundation).

Quelles que soient les péripéties des dénominations et de l'histoire, il est bon de se donner quelques préceptes qui contribuent à maintenir l'équilibre entre l'Etat et la sphère privée.

Considérant l'Etat, revenons à l'égalité, ce mythe qui fait courir de nombreux politiciens au feu. Ramenons cette notion à sa juste mesure et voyons qu'elle n'a pas plus de valeur que l'inégalité. L'une et l'autre sont dans la nature de l'homme. Chacun estime qu'il a autant de mérite que l'autre, mais personne n'accepte d'être confondu avec l'autre. L'inégalité est irréductible, car elle fait l'homme même dans son identité, c'est-à-dire dans ses différences. Pour nous en convaincre, considérons la foule qui se presse à Bellerive-Plage : tous bénéficient de l'égalité de traitement, car tous sont en tenue de bain et s'exposent au même soleil, mais chacun est décidé à retrouver son identité — costume, milieu, domicile — au sortir des vestiaires.

Dès lors que l'égalité et l'inégalité sont mises au même niveau, l'Etat, libéré de la passion, peut être gouverné sagement. La sagesse commande que les conditions de vie soient acceptables, ni plus, sinon la parfaite égalité réduirait à rien la sphère privée, ni moins, sinon les inégalités ramèneraient les hommes à l'état de bêtes sauvages. Dans la zone médiane de l'acceptable, chacun vit au mieux, selon la destinée qui est la sienne et qui doit rester la sienne.

Cette mise au point aboutit à un schéma des questions qui se posent chaque fois que l'Etat est requis d'intervenir :

- S'agit-il de corriger une situation inacceptable ?
- La perte de liberté que l'intervention entraînera est-elle acceptable ?

- Si la balance penche en faveur de l'intervention, celle-ci peut-elle être réalisée par des institutions privées ?
- Si l'Etat doit intervenir, les moyens du canton suffisent-ils ?

A défaut de tout autre possibilité, la Confédération intervient.

Dans cette extrémité, comment éviter de glisser sur la planche savonnée qui, de la compétence par la perfection, conduit à l'étatisme ? Tout d'abord, en ne mettant pas le pied sur cette planche à tout propos, sous prétexte d'urgence. Que de fois l'urgence, ce Cheval de Troie de l'étatisme, n'a-t-elle pas été invoquée, ces derniers temps surtout, pour lutter contre l'inflation, puis la récession ! On frémit en pensant au gâchis qui régnerait à l'instar d'autres pays, dans notre marché du travail et notre monnaie, si les Chambres et le peuple ne freinaient pas le rythme. En principe, une politique lente est meilleure qu'une politique rapide.

Il est rare, mais il arrive qu'il y ait urgence. La menace de la catastrophe est alors utilisée par les perfectionnistes pour mettre en place une législation définitive et une administration complète. Tout au contraire, la solution doit être de même nature que le problème, c'est-à-dire qu'un problème urgent doit recevoir une solution d'urgence, donc provisoire. La Constitution offre cette solution à l'article 89 bis :

- les arrêtés fédéraux urgents peuvent être mis en vigueur immédiatement, à la majorité de tous les membres des deux conseils ;
- leur durée doit être limitée ;
- s'ils dérogent à la Constitution, ils doivent être ratifiés par le peuple et les cantons dans le délai d'une année, faute de quoi ils perdent leur validité.

Cette mise en garde aboutit à un deuxième schéma des questions, qui se posent chaque fois que l'urgence est invoquée :

- y a-t-il urgence ?
- s'il y a urgence, les moyens du canton suffisent-ils ?
- si la Confédération doit agir, son action peut-elle être limitée dans le temps ?

Si la Confédération intervient à titre définitif, elle doit le faire selon la procédure ordinaire, avec l'accord des Chambres, du peuple et des cantons.

La sphère privée comprend d'innombrables groupes, dont les activités et les zones de recrutement sont fluides. Par un mouvement semblable à celui de l'administration publique, ces groupes privés tendent à élargir leur emprise. L'époque les y porte, qui confie aux associations et à leurs caisses la gérance des allocations pour militaires, de l'assurance vieillesse, invalidité et survivants et, selon les cas, de l'assurance chômage.

Le phénomène de cimentation des associations doit trouver son contrepoids dans ce qu'on pourrait appeler le fédéralisme corporatif. Les hommes politiques connaissent bien la difficulté inhérente à la communication avec le peuple, dont tout à la fois ils tiennent leur autorité et auquel ils ne sont pas soumis. Les liens courts du fédéralisme politique favorisent la communication, sans laquelle la représentation s'étiole. Le problème de l'heure, pour les associations, est de ne pas perdre en représentativité ce qu'elles voudraient gagner en puissance.

Au-delà d'un certain degré, la puissance des associations, loin de servir la sphère privée, la compromet. Lorsqu'ils ne se reconnaissent plus dans leurs représentants, parce que les liens sont trop longs et trop rigides, les représentés désertent. Ils s'adressent

à l'Etat pour obtenir protection contre la corporation professionnelle ou abandonnent le métier. Leur désertion décime surtout la classe moyenne, dont la disparition signifierait la fin de la sphère privée.

Quant aux entreprises, la récession les oblige à se réviser elles-mêmes. Ces révisions, plus ou moins déchirantes, ont ceci de bon qu'elles contraignent chacun, de l'actionnaire par le directeur au manœuvre, à revenir à l'essentiel. Au cœur de l'entreprise, il n'y a pas de 13^e mois, ni des dividendes, ni même des salaires. La raison d'être commune à tous est de produire et de produire utile.

C'est ainsi que la notion de but reprend sa place, la première. Preuve en soit la convergence du philosophe et de l'industriel :

- Jacques Ellul : « Dans le domaine technique et économique, nous développons une intelligence des moyens... En même temps, nous assistons à une sorte de dissolution des buts... L'absence croissante de buts dans une société qui augmente la rationalité de ses moyens est la source profonde d'un mécontentement » (*Ethique de la liberté*, Labor et Fides, 1973, tome I, p. 29).
- A.-W. Jann : « Les objectifs de l'entreprise... depuis 80 ans... sont en principe demeurés les mêmes : contribuer, dans ce vaste domaine qu'est celui de la santé, à approvisionner toujours mieux des couches aussi larges que possible de la population, par le truchement de la recherche et de l'application économique des résultats obtenus par celle-ci » (assemblée générale des actionnaires de Hoffmann-La Roche, 17 juin 1976).

Le drame que M. Jann vit présentement illustre les propos du Sage. Demain, lorsque la lumière sera faite à Seveso, on saura si l'entreprise, fidèle à son but, a été frappée par un accident imprévisible ou si, laissant libre cours aux moyens, elle a provoqué une catastrophe inacceptable.

Le but est la référence morale et pratique de l'entreprise. Elle déculpabilise le profit, sans lequel la production s'arrête. Elle met à leurs places respectives les moyens que sont les salaires, les horaires et les vacances, les qualités et les prix. Elle unit tous les partenaires, bailleurs de fonds, dirigeants, exécutants. Obstinement liée à son but, quelles que soient les péripéties, l'entreprise ne dévie pas.

Le peuple, en 1976, comme les années précédentes, a fait le thème des discours du 1^{er} Août. Les orateurs, le président de la Confédération en tête, s'inquiètent de son apathie. On le tance, on parle de crise de la démocratie. Est-ce le problème ? Avant de se plaindre de l'insuffisance des réponses que le peuple donne à ceux qui l'interpellent, il faut se demander si les interpellations sont bien posées.

L'époque la plus récente ne fournit que trop d'exemples d'interpellations pas ou mal posées. Trois initiatives ont été lancées, concernant la décriminalisation de l'avortement et portant sur

- l'abrogation des dispositions du Code pénal relatives à l'avortement ;
- l'interruption non punissable de la grossesse ;
- la solution des délais en matière d'avortement.

Où en est-on ? Cependant que le Parlement se perd en de stériles débats sur la modification du Code pénal, le peuple n'a voté sur aucune des initiatives. Quant à l'initiative dite de Münchenstein, pour la création d'un service civil, elle demeure en

conserve aussi longtemps que le Conseil fédéral cherche vainement des formules constitutionnelles et légales que les milieux consultés récusent. Les pères de la patrie, qui ne servent au peuple que des mets préalablement attiédies, ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes lorsque les citoyens manquent d'appétit.

La tiédeur vient peut-être de ce que les pères de la patrie s'identifient de plus en plus avec les agents de l'administration. Au Grand Conseil du canton de Vaud, selon la dernière statistique publiée, les fonctionnaires fédéraux, cantonaux et communaux, les municipaux et syndics permanents constituent ensemble le 15 % des députés en 1957, 18 % en 1962, 20 % en 1966, 23 % en 1970. Les fonctionnaires ne sont ni meilleurs ni pires que les autres députés, mais ils sont fonctionnaires. Que l'évolution se poursuive et les parlements, doublures des administrations, ne trouveront plus d'écho auprès des citoyens, doublures des administrés.

Attiédie et fonctionnarisée, la politique se déroule dans les offices, les consultations et les commissions, déjà conditionnée lorsqu'elle arrive au Parlement, elle en sort si bien triturée qu'elle n'a plus de saveur pour le peuple. Dans cette léthargie, il importe que des hommes en chair et en os reprennent la conduite des affaires du pays, qu'ils sortent de leurs bureaux et qu'ils s'engagent physiquement pour leurs idées. Exercice corporel et intellectuel, la politique devrait attirer ceux qui, comme les chefs d'entreprise, aiment s'exposer. Il est au pouvoir de chacun de faire en sorte que le mécanisme démocratique sorte de sa torpeur.

* * *

Au terme de ces propos, il me sera permis de prendre un ton personnel pour dire l'essentiel de ce que vingt ans de politique cantonale et fédérale m'ont donné.

Mes origines, mes convictions et ma carrière me plaçaient à la charnière entre l'Etat et la sphère privée. Dans cette position, j'ai souvent regretté le temps et les forces qui se perdaient en d'inutiles prises à partie. Magistrats et fonctionnaires incompetents et paresseux, hommes d'affaires attachés à leurs seuls profits personnels, ce ne sont là que pernicieuses formules. Profondément contraires au tempérament vaudois, le mépris sur le fond et l'arrogance dans le ton font que je ne puis m'associer, de part ni d'autre, à certaines causes.

Si j'ai déploré les querelles, je me suis réjoui chaque fois qu'étaient tenues fermement les positions entre lesquelles se crée un sain équilibre. L'Etat n'a pas à s'excuser, car il est dans la nature des sociétés humaines, au sein desquelles il doit faire régner un certain ordre. La sphère privée n'a pas davantage à battre sa coulpe, car elle est dans la nature des hommes, qui sont différents et qui ont besoin d'un certain désordre. Lorsque chacun joue pleinement son rôle et que les deux se contiennent mutuellement, le pays va droit.

Enfin, la politique m'a libéré de la morosité, qui est le lot de ceux qui ne participent pas. Au départ, il fallait de l'optimisme pour s'exposer de son plein gré aux jeux hasardeux de la démocratie. Après vingt ans, je demeure optimiste.

¹ Conférence prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des industries vaudoises - Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, du 15 septembre 1976, à Lausanne.